

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20230619-SMABT2306TR008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE  
AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ**

**RÉUNION DU 19 JUIN 2023**

**Objet : Lecture du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes**

L'examen de la gestion du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé par la Chambre régionale des comptes a été ouvert le 3 février 2022 par lettre du président de la chambre adressée à Madame Caroline Cayeux, présidente du syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé.

La Chambre régionale des comptes, lors de sa séance du 18 août 2022, a rendu son rapport d'observations provisoires.

Comme l'autorise la procédure, j'ai fait part de mes remarques sur le rapport d'observations provisoires à la chambre par courrier en date du 13 janvier 2023.

Après avoir examiné celles-ci, la chambre, dans sa séance du 21 février 2023 a arrêté ses observations définitives, auxquelles a été jointe ma réponse en date du 5 mai 2023.

Conformément à l'article L.243-5 et R241-17 du code des juridictions financières, ce rapport et ses réponses, réceptionnés le 26 mai 2023, doivent être communiqués à notre assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

**Je vous serais obligée de bien vouloir en prendre acte.**